



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 2 : ELEMENTS DE METHODOLOGIE POUR UNE MOBILISATION CONCERTEE DE TOUS LES ACTEURS, AUTOUR DES PREFETS ORGANISEE, DANS LA DUREE AUX DIFFERENTS NIVEAUX TERRITORIAUX



1. Une mobilisation inscrite dans la durée et organisée en plusieurs phases

- Dès septembre, priorité au déploiement rapide des mesures directement opérationnelles et visant notamment à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail et à la définition des objectifs territoriaux partagés (OTP)

➤ Déploiement des mesures

Ce sont autant de solutions supplémentaires pour répondre à l'arrivée de 750 000 jeunes sur le marché du travail qui sont mobilisables dès 2020 en sus des moyens alloués pour l'année et qui sont mentionnées dans le tableau de synthèse en annexe n°7.

Votre mobilisation est essentielle pour garantir un déploiement rapide des mesures en vous appuyant sur le service public de l'emploi, les collectivités territoriales notamment les conseils régionaux, les acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage, les acteurs de l'insertion des jeunes ainsi que les entreprises, et leurs réseaux présents sur votre territoire (cf. annexe 3).

Les jeunes diplômés pour qui se posent en cette rentrée le choix de la poursuite d'études ou de l'entrée sur le marché du travail seront également intégrés à cette démarche. A cet effet, les acteurs qui accompagnent l'insertion des jeunes diplômés, dont les établissements d'enseignement scolaire et supérieur, certaines associations spécialisées seront associés et mobilisés en lien étroit avec le rectorat.

Il importe que tous les acteurs de la politique de l'emploi et de la formation, tant en charge de l'accompagnement des jeunes que de la relation avec les entreprises, soient informés de ces mesures d'ampleur afin d'en être les relais. **Cette phase de déploiement des mesures doit donc s'enclencher immédiatement, pour garantir l'appropriation des enjeux et des dispositifs par tous les acteurs.**

Dans le cadre du pilotage et de l'animation du service public de l'emploi en région vous veillerez à **une mobilisation coordonnée des interventions et initiatives de pôle emploi, et des missions locales, notamment pour partager les objectifs à atteindre collectivement** et que l'ensemble des solutions déployées soient optimisées en veillant à l'absence de toute pratique « concurrentielle » entre acteurs. Il s'agit bien d'additionner les forces de chacun sur un territoire pour des résultats collectifs.

Dans le domaine de l'apprentissage et de la formation, en particulier, toutes les mesures de soutien et initiatives territoriales sont nécessaires et doivent, dès à présent, être menées de concert entre les ministères concernés.

Face à la crise sanitaire, les acteurs de l'apprentissage et de la formation ont été extrêmement réactifs pour mettre

en œuvre toutes les solutions de sécurisation des apprentis et de leurs employeurs (enseignements en distance, télétravail, activité partielle, adaptation des examens, etc.), pour autant des incertitudes demeurent sur le maintien de l'engagement des entreprises à avoir recours à l'alternance.

Les services de l'État du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et ceux des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur doivent être fortement contributeurs, afin que la rentrée 2020 s'effectue dans les meilleures conditions.

L'un des enjeux de cette rentrée consiste à accompagner les jeunes souhaitant s'engager sur la voie de la formation de l'alternance, en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, à trouver une solution de formation et un employeur rapidement. Il convient, cette année encore plus que les précédentes peut-être, d'aider à la concrétisation de ces vœux et de soutenir les centres de formation d'apprentis (CFA) à pourvoir les places de formation disponibles.

Dans chaque région, il est nécessaire que ces jeunes soient accompagnés dans leur recherche d'un employeur pour conclure un contrat d'apprentissage et d'un CFA pour démarrer leur formation. Les DIRECCTE et les Rectorats doivent travailler de concert pour soutenir les CFA et démarcher activement le plus d'employeurs possible.

Enfin, la communication auprès des acteurs de l'écosystème (CFA et organismes de formation, branches professionnelles et entreprises, chambres consulaires, collectivités territoriales, opérateurs de compétences) sur l'apprentissage est plus que jamais indispensable et mise à jour régulièrement, en fonction des actualités sur le sujet (cf. annexe 4).

S'agissant des quartiers prioritaires de la politique de la ville, vous vous appuyerez sur le réseau des préfets délégués à l'égalité des chances, des sous-préfets ainsi que des délégués du Préfet.

➤ **Elaboration des diagnostics et objectifs territoriaux partagés (OTP)**

Sur cette période, **chaque territoire (région, agglomération, intercommunalité) et chaque bassin d'emploi devra identifier les secteurs, les filières et les métiers prioritaires**, qu'il s'agisse des secteurs stratégiques de France Relance (écologie, numérique, santé) ou des secteurs en tension ou fortement impactés par la crise au plan régional, confrontés à des besoins de compétences importants. Pour vous guider dans cette démarche, une liste des secteurs, filières et métiers principalement visés par France relance est donnée en annexe 7. Elle sera actualisée régulièrement autant que nécessaire. D'ici début octobre sera diffusée une liste actualisée des métiers en tension préparées à la suite d'une analyse conduite par la DARES, qui permettra également d'affiner les priorités d'action.

En lien avec la mise en œuvre du volet « Emploi et compétence » de France Relance, ces travaux vous permettront **d'ajuster au plus près des besoins identifiés des territoires en compétences et en emploi**, la mise en œuvre des mesures du plan.

Les objectifs territoriaux partagés porteront notamment sur l'ensemble des mesures territorialisées (cf. tableau en annexe 5), c'est-à-dire :

- sur le volet Emploi, à construire d'ici le 2 octobre :
 - Contrats aidés : PEC jeunes, CIE jeunes
 - Parcours IAE jeunes
 - Garanties jeunes
- sur le volet Compétence, à construire d'ici à mi-octobre, sur les parcours supplémentaires qualifiants du PIC.

Il s'agira de s'assurer de l'orientation des jeunes vers des actions de formation ciblées sur les priorités sectorielles dans le cadre de la révision des Pactes régionaux pour l'investissement dans les compétences ainsi que de la mobilisation des PEC et des CIE vers les employeurs de ces secteurs.

● **À partir d'octobre le déploiement des objectifs territoriaux partagés (OTP)**

Les préfets de département doivent être associés par le préfet de région, à la définition des objectifs territoriaux partagés à l'échelle du département **début octobre**, puis des points de rendez-vous mensuels seront organisés avec chaque territoire selon des modalités et une granularité géographique à définir localement, mais respectant quelques principes :

- un *reporting* simple et mensuel, qui laisse de la marge de manœuvre aux acteurs des territoires ;
- un tableau de bord minimal (qui fait quoi ? quand ? et avec quel effet constaté en nombre de jeunes concernés ?) ;

- un format variable : visioconférence, simple remontée de données, réunions dans les territoires, réunions à la préfecture, etc ;
 - de l'échange de pratiques ;
 - des temps régionaux plus espacés, et articulés avec les temps forts de la vie de la région.
-
- **Fin 2020, dans un 3^{ème} temps, des mesures ajustées après un premier retour d'expérience qualitatif / évaluation, bilan à mi-année, partage de bonnes pratiques, etc**

Un premier bilan de la mise en œuvre du plan sera réalisé début 2021, six mois après le lancement du plan. Ce bilan permettra, au-delà du suivi mensuel des indicateurs de pilotage et d'impact (cf. infra), de dresser une première évaluation qualitative des mesures mises en œuvre, de capitaliser sur les bonnes pratiques et d'adapter les réponses et mesures du plan à partir du retour d'expérience des jeunes et des acteurs locaux, au plus près des territoires.